

ARRETE N° 1008179/MINFOPRA DU 12 NOV 2018

Portant admission définitive de certains candidats de la liste d'attente des Elèves-Greffiers d'expression anglaise en 1^{ère} année du Cycle « B » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°095/048 du 8 mars 1995 portant statut de la Magistrature et ses textes modificatifs subséquents, notamment le décret n°2012/188 du 18 avril 2012 modifiant et complétant l'article 11 (nouveau) du décret n° 2004/080 du 13 avril 2004 ;
- Vu le décret n°2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2011/410 du 9 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
- Vu l'arrêté n°004832/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des études et de la scolarité de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- Vu l'arrêté n°001216/ MINFOPRA du 06 avril 2017 portant création de la Commission ad hoc chargée du recrutement spécial de personnels judiciaires anglophones pour les ressorts des Cours d'Appel du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au cours des exercices 2017 à 2020 ;
- Vu l'arrêté n°00600/MINFOPRA du 29 mars 2018 portant ouverture d'un concours pour le recrutement spécial de trente (30) Elèves-Greffiers d'expression anglaise à la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019 ;
- Vu l'arrêté n°007727/MINFOPRA du 16 octobre 2018 portant admission des Elèves-Greffiers d'expression anglaise en 1^{ère} année du Cycle « B » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019 ;
- Vu lettre n°0112/ENAM/CAB/DG du 05 novembre 2018 suggérant le remplacement de certains lauréats ayant désisté à la Section Common Law de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration

ARRETE :

Article 1er: Sont pour compter de la date de signature du présent arrêté admis en 1^{ère} année du Cycle « B » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019, pour le recrutement de trente (30) Elèves-Greffiers d'expression anglaise, les candidats de la liste d'attente classés par ordre de mérite dont les noms suivent :

RANG MATRICULE NOMS ET PRENOMS

1. SGFA381 WIRNGO JULIUS DINAYEN
2. SGFR154 EBOGO MBIDA GENEVIEVE CHRISTELLE
3. SGFB132 YAKUM NEVILLE MITTE

En remplacement des lauréats:

RANG	MATRICULE	NOMS ET PRENOMS
1.	SGFR532	LOBE WELISANE BOKOMBE
5.	SGFR228	LEMI CLARISSE PENGA
16.	SGFR514	NFONSAM NFOYONG GLEN

Article 2 : Les intéressés bénéficient de l'indice solde 210 de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

Ampliatiions :

- SG/PM
- MINETAT/MINJUSTICE
- MINESUP
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- ENAM
- INTERESSE
- AFFICHAGE/CHRONO.

Yaoundé, le 12 NOV 2018
**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**



JOSEPH LE